



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL

Conseil du **16 mars 2018**

Délibération n° 2018-2674

commission principale : **proximité, environnement et agriculture**

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) : **Lyon 2°**

objet : **Confluence quai Perrache nord de Perrier à Verdun - Renouvellement de réseau d'eau potable - Individualisation totale d'autorisation de programme**

service : **Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction eau et déchets - eau**

Rapporteur : Monsieur le Conseiller Diamantidis

Président : Monsieur David Kimelfeld

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 165

Date de convocation du Conseil : mardi 27 février 2018

Secrétaire élu : Madame Elsa Michonneau

Affiché le : mardi 20 mars 2018

Présents : MM. Kimelfeld, Grivel, Mme Bouzerda, MM. Bret, Brumm, Da Passano, Mme Picot, MM. Le Faou, Abadie, Crimier, Philip, Galliano, Mme Dognin-Sauze, M. Charles, Mmes Geoffroy, Laurent, Gandolfi, M. Barral, Mmes Frih, Vessiller, MM. George, Képénékian, Mmes Frier, Cardona, MM. Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Glatard, MM. Longueval, Pouzol, Barge, Eymard, Mme Rabatel, MM. Bernard, Pillon, Mmes Panassier, Baume, MM. Calvel, Sellès, Suchet, Veron, Hémon, Mme Belaziz, MM. Jacquet, Chabrier, Mmes Peillon, Jannot, M. Vesco, Mme Ait-Maten, M. Artigny, Mme Balas, M. Barret, Mmes Beautemps, Berra, MM. Berthilier, Blache, Blachier, Boudot, Boumerit, Bousson, Bravo, Mme Brugnera, M. Buffet, Mmes Burillon, Burricand, MM. Butin, Cachard, Casola, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Compan, Mme Corsale, M. Coulon, Mmes Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mmes de Lavernée, de Malliard, MM. Denis, Dercamp, Devinaz, Diamantidis, Mmes El Faloussi, Fautra, MM. Forissier, Gachet, Mmes Gailliout, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Genin, Geourjon, Germain, Mme Ghemri, MM. Gillet, Girard, Mme Giraud, MM. Gomez, Guiland, Mme Guillemot, MM. Guimet, Hamelin, Havard, Mme Hobert, M. Huguet, Mme Iehl, MM. Jeandin, Lavache, Mme Le Franc, M. Lebuhotel, Mmes Lecerf, Leclerc, MM. Llung, Martin, Mmes Maurice, Michonneau, Millet, MM. Millet, Moretton, Morige, Mme Nachury, M. Odo, Mme Perrin-Gilbert, M. Petit, Mmes Peytavin, Piantoni, Picard, M. Piegay, Mme Pouzergue, MM. Quiniou, Rabehi, Rantonnet, Mme Reveyrand, MM. Roustan, Rudigoz, Mme Runel, M. Sannino, Mme Sarselli, M. Sécheresse, Mmes Servien, Tifra, MM. Uhrich, Vaganay, Mme Varenne, MM. Vergiat, Vincendet, Mme Vullien.

Absents excusés : MM. Colin (pouvoir à M. Galliano), Claisse (pouvoir à M. Jacquet), Kabalo (pouvoir à Mme Belaziz), Mmes Poulain (pouvoir à Mme Glatard), Basdereff (pouvoir à Mme Crespy), MM. Brolquier (pouvoir à M. Geourjon), Collomb (pouvoir à M. Kimelfeld), Fenech (pouvoir à M. Huguet), Fromain (pouvoir à M. Compan), Gouverneyre (pouvoir à M. Vergiat), Passi, Mme Pietka (pouvoir à Mme Burricand), MM. Sturla (pouvoir à Mme Brugnera), Vial (pouvoir à M. Jeandin).

Absents non excusés : M. Aggoun.

Conseil du 16 mars 2018**Délibération n° 2018-2674**

commission principale : proximité, environnement et agriculture

objet : **Confluence quai Perrache nord de Perrier à Verdun - Renouvellement de réseau d'eau potable - Individualisation totale d'autorisation de programme**

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction eau et déchets - eau

Le Conseil,

Vu le rapport du 22 février 2018, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Ce projet fait partie de la programmation pluriannuelle des investissements (PPI) 2015-2020 votée par le Conseil de la Métropole le 6 juillet 2015.

I - Contexte

Dans le cadre de la nouvelle politique publique de l'eau potable, définie dans le document cadre de novembre 2012, la mise en œuvre d'une gestion patrimoniale figure parmi les 5 enjeux identifiés.

La Métropole compte environ 4 051 kilomètres de réseau dans son patrimoine.

La gestion de ce dernier reste toutefois un exercice difficile dans la mesure où les canalisations sont enterrées, donc non visibles, et toujours en eau.

Pour améliorer cette gestion, la Métropole :

- s'est dotée, pour établir ses programmes de renouvellement de canalisations, d'un outil d'aide à la décision basé sur une analyse statistique des historiques de défaillances et prenant en compte des critères de vulnérabilité (zone de balmes, proximité de voie ferrée, parking, pression dans les réseaux, etc.) ;

- a fait évoluer ses prescriptions techniques, notamment sur la qualité des matériaux à mettre en œuvre dans tous les chantiers (qu'ils soient réalisés par le délégataire, la Métropole, ou des aménageurs) ;

- a intégré, dans le nouveau contrat de délégation de service public entré en vigueur le 3 février 2015 :

. une campagne d'analyse annuelle des matériaux de canalisation afin de commencer à évaluer l'état de vétusté du réseau,

. la mise en œuvre d'un programme spécifique de diagnostic des réseaux de gros diamètres,

. le déploiement des capteurs intelligents sur le réseau d'eau.

II - Objectifs

Le projet de renouvellement du réseau d'eau du quartier Confluence s'inscrit dans la volonté de la Métropole de mettre en œuvre une gestion patrimoniale de son réseau d'eau potable. À l'aide des outils de diagnostic ainsi que du suivi des historiques d'incidents sur les réseaux de distribution et de transport, la Métropole est en mesure de déterminer les points sensibles de son réseau afin de programmer des travaux de renouvellement.

Le renouvellement des réseaux d'adduction d'eau potable de la moitié est du quartier de la Confluence fait partie de ces points sensibles qui nécessitent un renouvellement et un renforcement de la distribution.

De plus, ce projet s'inscrit dans le cadre de la sécurisation de la distribution d'eau en lien avec plusieurs grands projets de la Métropole (zone d'aménagement concerté -ZAC- II Confluence, déclassement de

l'autoroute A7 et requalification du pôle d'échanges multimodal -PEM- Perrache). En effet, en lien direct ou périphérique de ces projets d'aménagements, les canalisations doivent être déplacées ou renouvelées afin d'assurer une cohérence avec ces grands projets.

Ces travaux, qui seront réalisés en plusieurs phases de 2018 à 2020, permettront de renouveler un patrimoine vieillissant et d'assurer un transport et une distribution d'eau potable plus sécurisée sur ce quartier tout en évitant des interventions ultérieures sur des aménagements de surface récents.

III - Coût financier

Le coût global du projet à la charge du budget annexe des eaux s'élève à 1 500 000 €HT.

Les frais de fonctionnement des ouvrages seront répartis entre l'exploitant et la Métropole selon les modalités prévues au contrat de délégation de service public ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission proximité, environnement et agriculture ;

DELIBERE

1° - Approuve les travaux de renouvellement de réseau d'eau potable à Confluence quai Perrache à Lyon 2°.

2° - Décide l'individualisation totale de l'autorisation de programme P20 - Eau potable pour un montant de 1 500 000 €HT en dépenses à la charge du budget annexe des eaux, sur l'opération n° 1P20O5559 selon l'échéancier prévisionnel suivant :

- 410 000 €HT en 2018,
- 480 000 €HT en 2019,
- 610 000 €HT en 2020.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 20 mars 2018.